

**COMMUNIQUÉ - Pour diffusion immédiate**

**Travaux forestiers sur l'Île René-Levasseur**

**DES ACTIVITÉS CONDUITES DANS LES RÈGLES DU DÉVELOPPEMENT  
FORESTIER DURABLE, AVEC LE FEU VERT DU BAPE ET EN CONCERTATION  
AVEC LE MILIEU**

**Montréal, le 26 novembre 2003** — La société Kruger a tenu à rappeler aujourd'hui que ses travaux de récolte de la ressource forestière respectent tous les critères de l'aménagement forestier durable, qu'ils ont reçu le feu vert du BAPE quant à l'accès à l'Île et quant à la superficie à protéger et que les travaux sont effectués en concertation avec les autres utilisateurs de la ressource.

La protection de l'environnement et de la biodiversité sont des principes fondamentaux qui guident la réalisation de toutes les activités forestières de la société Kruger. Dans le cas spécifique de l'Île René-Levasseur, ces principes, rigoureusement respectés, ont, de plus, donné lieu à diverses initiatives novatrices au plan de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Ainsi, un protocole de recherche et d'acquisition de connaissances a été conclu avec le ministère des Ressources naturelles du Québec, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, afin de vérifier l'existence d'écosystèmes forestiers exceptionnels et, le cas échéant, de protéger de tels sites, s'ils étaient découverts. « À ce jour, rien n'indique que le type de forêt que nous retrouvons sur l'Île est différent de celui que l'on retrouve ailleurs sur la Côte-Nord. Cependant, si tel était le cas, nous avons des engagements fermes quant à leur protection », a déclaré M. Jean Majeau, vice-président, Affaires publiques de la Société.

Les activités forestières sont assujetties à une soixantaine de lois, règlements, normes et directives qui ont pour but d'assurer le développement durable de la ressource forestière. De plus, les travaux de la société Kruger ont reçu un avis favorable du BAPE, à l'issue des audiences publiques sur l'aménagement des rampes d'accès à l'Île.

Tout récemment, dans le cadre des consultations régionales entreprises par le BAPE sur les aires protégées au Québec, l'organisme a formulé des recommandations au ministre de l'Environnement quant à la protection de l'Île René-Levasseur et des Monts Groulx. Parmi ces recommandations, le BAPE a retenu la proposition formulée en 2002 par la société Kruger, en concertation avec divers groupes environnementaux et de plein air, à l'effet de doubler la proportion d'aires protégées sur l'Île pour la porter à 22%, et de protéger 100 % des Monts Groulx. « Nous sommes heureux de ce consensus sur les superficies à protéger, lequel reçoit un fort appui régional et national et nous sommes ouverts aux ajustements proposés en ce qui concerne le bassin hydrographique », a ajouté M. Majeau.

Enfin, toutes les interventions de la société Kruger sur l'Île René-Levasseur sont planifiées autour d'une Table de concertation où siègent plus de 20 organismes représentatifs du milieu : autochtones, pêcheurs, chasseurs, villégiateurs, touristes, groupes environnementaux, Faune et Parcs, etc. « Nous avons agi dans la plus grande transparence, en concertation avec les autres utilisateurs de la ressource et nous bénéficions de l'appui de la grande majorité des intervenants de la Côte-Nord », a conclu M. Majeau.

Rappelons que l'Île René-Levasseur fait partie intégrante du contrat d'approvisionnement qui a été octroyé à la société Kruger par le gouvernement du Québec en 1997. Elle représente 35 % du volume forestier attribué à Kruger sur la Côte-Nord.

- 30 -

**RENSEIGNEMENTS :**

Jean Majeau  
Vice-président, Affaires publiques  
Kruger Inc.  
Tél. : (514) 343-3213  
Courriel : [jmajeau@kruger.com](mailto:jmajeau@kruger.com)  
Site Web : [www.kruger.com](http://www.kruger.com)

